Informations de base

2013/0104(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Code des douanes communautaire: date d'application Modification Règlement (EC) No 450/2008 2005/0246(COD) **Subject** 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.20.04 Code des douanes de l'Union, tarifs douaniers, accords préférentiels, règles d'origine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	LE GRIP Constance (PPE)	24/04/2013
	Rapporteur(e) fictif/fictive RAPTI Sylvana (S&D) SCHMIDT Olle (ALDE) RÜHLE Heide (Verts/ALE) BIELAN Adam (ECR) SALVINI Matteo (EFD)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil** / **Réunions** / **Date** Transports, télécommunications et énergie / 3243 / 2013-06-06
Commission européenne	**DG de la Commission** / **Commissaire** Fiscalité et union douanière / ŠEMETA Algirdas
Comité économique et social européen	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/04/2013	Publication de la proposition législative	COM(2013)0193	Résumé
15/04/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
07/05/2013	Vote en commission,1ère lecture		
13/05/2013	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0170/2013	Résumé
23/05/2013	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0217/2013	Résumé
23/05/2013	Résultat du vote au parlement		
06/06/2013	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
12/06/2013	Signature de l'acte final		
12/06/2013	Fin de la procédure au Parlement		
18/06/2013	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2013/0104(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 450/2008 2005/0246(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 033 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 207 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/7/12438

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE510.566	25/04/2013	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0170/2013	13/05/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0217/2013	23/05/2013	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	00023/2013/LEX	12/06/2013	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2013)0193	10/04/2013	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES3340/2013	22/05/2013	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2013/0528
JO L 165 18.06.2013, p. 0062 Résumé

Code des douanes communautaire: date d'application

2013/0104(COD) - 10/04/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF : reporter la date limite pour l'application du règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil (modification du règlement (CE) n° 450/2008 du Parlement européen et du Conseil).

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé) est entré en vigueur le 24 juin 2008, mais il ne deviendra applicable qu'une fois que ses dispositions d'application seront applicables et à partir du 24 juin 2013 au plus tard.

Le 20 février 2012, la Commission a présenté une proposition de règlement établissant le code des douanes de l'Union; il s'agit d'une refonte du règlement (CE) n° 450/2008, abrogeant et remplaçant celui-ci avant la date prévue fixée pour son application. Les institutions sont sur le point de parvenir à un accord politique sur le texte final du règlement. Toutefois, la procédure législative ordinaire ne pourra pas être achevée à temps pour que le règlement de refonte puisse être adopté et entrer en vigueur avant la date limite du 24 juin 2013.

A titre de mesure d'urgence pour éviter de graves difficultés concernant le cadre juridique de l'Union régissant les douanes, la Commission considère que la date limite fixée pour l'application du règlement (CE) n° 450/2008 **peut être reportée**, afin de laisser au législateur le temps nécessaire pour mener à bien le processus d'adoption du code des douanes de l'Union.

ANALYSE D'IMPACT : la proposition ne modifie pas le contenu du règlement (CE) n° 450/2008, mais vise uniquement à reporter sa date d'application, afin de tenir compte du temps nécessaire au Parlement européen et au Conseil pour mener à bien la procédure législative visant à abroger ledit règlement et à le remplacer par un nouveau règlement établissant le code des douanes de l'Union. Par conséquent, une analyse d'impact n'est pas justifiée.

BASE JURIDIQUE : articles 33, 114 et 207, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : la proposition consiste à **reporter du 24 juin 2013 au 1er novembre 2013** la date limite fixée pour l'application du règlement (CE) n° 450 /2008.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : la proposition n'a pas d'incidence sur le budget de l'Union européenne.

Code des douanes communautaire: date d'application

2013/0104(COD) - 13/05/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté le rapport de Constance LE GRIP (PPE, FR) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé), en ce qui concerne sa date d'application.

La commission parlementaire recommande que le Parlement arrête sa position en première lecture, suivant la procédure législative ordinaire, en faisant sienne la proposition de la Commission.

Code des douanes communautaire: date d'application

2013/0104(COD) - 23/05/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 581 voix pour, 7 contre et 8 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé), en ce qui concerne sa date d'application.

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture, suivant la procédure législative ordinaire, en faisant sienne la proposition de la Commission.

Code des douanes communautaire: date d'application

2013/0104(COD) - 12/06/2013 - Acte final

OBJECTIF : reporter la date limite pour l'application du règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) n° 528/2013 du Parlement européen et du Conseil du modifiant le règlement (CE) n° 450/2008 établissant le code des douanes communautaire (code des douanes modernisé) en ce qui concerne sa date d'application

CONTENU : à titre de mesure d'urgence pour éviter de graves difficultés concernant le cadre juridique de l'Union régissant les douanes, **le règlement reporte du 24 juin 2013 au 1er novembre 2013** la date limite fixée pour l'application du règlement (CE) n° 450/2008, afin de laisser au législateur le temps nécessaire pour mener à bien le processus d'adoption du code des douanes de l'Union.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/06/2013.